

COLLOQUE

VENDREDI
4 OCTOBRE
2024



AMPHI AR06
Faculté de droit
de Nancy

QUASI-DROITS & DROIT DES QUASI

Quand le droit fait comme si

sous la direction de

Matthias MARTIN
Maître de conférences HDR
à l'Université de Lorraine

Inscription en
ligne, gratuite
et obligatoire



Renseignements
ifg-contact@univ-lorraine.fr
Suivez l'Institut François Geny
<https://ifg.univ-lorraine.fr/>



ACCUEIL DES PARTICIPANTS**09h10** MOT D'ACCUEIL**09h15** PRÉSENTATION DE LA LIGNE SCIENTIFIQUE DU COLLOQUE
QUASI, FICTION, SUI-GENERIS, STANDARD, QUAND L'ORGANISATION DU DROIT EST FLOUE

Matthias MARTIN, maître de conférences HDR en droit privé, Université de Lorraine

PARTIE 1 - BIENVENUE A QUASI-LAND : LES ORIGINES**09h30** **ÉTYMOLOGIE DE L'ADVERBE QUASI ET DU PRÉFIXOÏDE QUASI**
Eva BUCHI, directrice de recherche au CNRS – ATILF, Nancy**09h50** **LES QUASI-CONTRATS, TOUJOURS VIVANTS, TOUJOURS DEBOUT**
Stanislas BARRY, maître de conférences en droit privé, Université de Lorraine**10h10** **L'EXTENSION PERMANENTE DE LA NOTION DE QUASI-MANDAT**
Chloé MORIN VAZQUEZ, doctorante en droit privé, Université de Lorraine**10h30** Discussion avec la salle**10h40** Pausew**PARTIE 2 - RETOUR A QUASI-LAND 2 : L'INVASION SE POURSUIT****11h10** **LES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, QUASI-PERSONNALITÉ MORALE ?**
Isabelle RIASSETTO, professeur de droit privé à l'Université du Luxembourg**11h30** **LA MICRO-ENTREPRISE : UNE QUASI-CONSOMMATRICE ?**
Clément STEPHAN, doctorant en droit privé, Université de Lorraine
- Responsable juridique et technique au sein du cabinet Cerfrance
Brocéliande de Rennes**11h50** **LE CONSENTEMENT EN MATIÈRE MÉDICALE ÉCLAIRÉ PAR LES QUASIS**
Sophie DUMAS-LAVENAC, maître de conférences en droit privé, Université de Lorraine**12h10** Discussion avec la salle**12h20** Pause déjeuner

PARTIE 3 - VERS UN "QUASI-LAND 3" ?

- 14h15** « LA MÉDIATION EST-ELLE UNE QUASI-JUSTICE ? »
Me Alice MOUROT, docteur en droit et avocate au barreau de Nancy
- 14h35** **LES MESURES RESTRICTIVES EN RÉACTION À L'AGRESSION MILITAIRE DE L'UKRAINE, UNE DIMENSION (QUASI ?) PÉNALE**
Alexandre MARTIN, référendaire au Tribunal de l'Union européenne, Luxembourg
- 14h55** **LA RESPONSABILITÉ QUASI-DÉLICTUELLE A-T-ELLE UN AVENIR ?**
Alex TANI, maître de conférences en droit privé, Université de Lorraine
- 15h15** **LES QUASI-PERSONNES, ABOUTISSEMENT ULTIME DE LA NOTION DE QUASI ?**
Matthias MARTIN, maître de conférences HDR en droit privé à l'Université de Lorraine
- 15h35** Discussion avec la salle
- 15h45** **CONCLUSION DU COLLOQUE**
Barbara PALLI, maître de conférences HDR en droit privé, Université de Lorraine
- 16h00** Conclusion et fin de la manifestation

Un programme pluriannuel de recherche

L'étude de la notion de quasi s'inscrit dans un programme de recherche en trois parties, réparti sur quatre ans.

- 2024** « Quasi-droits et droit des quasi, quand le droit fait comme si »
1ère session : colloque d'état des lieux de la notion de quasi
- 2025** « Quasi-droits et droit des quasi, à la recherche du régime commun perdu »
2026 2ème session : workshop sur la possibilité d'un régime juridique
- 2027** « Quasi-droits et droit des quasi, vers une redéfinition du droit positif »
3ème session d'études : colloque sur une définition de la notion générale de quasi et ses applications dans les différentes branches du droit

QUASI-DROITS & DROIT DES QUASI

Quand le droit fait comme si

L'organisation du droit -dont le droit civil est le meilleur exemple- repose sur une taxonomie rigoureuse mise en place dès l'Antiquité avec les différentes divisio que le droit romain connaît. Architecture ordonnée digne de Vitruve, jardin à la française, rigueur des concepts, autant de qualifications qui traduisent une conception du droit qui se veut abstraite, structurée, mathématique. Si le droit est le miroir de la société, le reflet se doit d'être beau.

Pourtant, dès le début, des incohérences de classement apparaissent. La vie n'est pas un long fleuve tranquille... Les juristes vont tenter d'y remédier de différentes manières, sans toutefois remettre en cause le principe de l'ordonnement juridique, qui doit rester souverain. La notion de sui generis est l'une des réponses apportées, pour qualifier l'inqualifiable. Son succès ne s'est jamais démenti jusqu'à aujourd'hui, prenant même l'allure de mantra ou de standard tant on retrouve cette notion dans toutes les branches du droit. La notion de quasi est l'autre réponse apportée, cantonnée pendant très longtemps au seul domaine des quasi-contrats. En plus de ne pas remettre en cause l'ordonnement établi, la notion de quasi possède l'avantage indéniable de rapprocher une notion inconnue d'un régime juridique connu.

La complexité croissante du droit a conduit à une extension récente de la notion de quasi, que ce soit dans le Code civil (v. Matthias Martin, La quasi-personnalité juridique, pour en finir avec la summa divisio du droit civil, éd. Pulim, parution déc. 2024) ou en dehors de celui-ci où d'autres «quasi-notions» ont fait leur apparition -en droit des assurances, en droit du travail, en droit monétaire et financier, etc.- sans qu'il soit possible de déterminer à l'heure actuelle si une parenté existe entre elles. Découlent-elles toutes du modèle original de quasi-contrat ? Est-ce une simple extension linguistique sans conséquence juridique ? Sont-elles le marqueur d'une évolution plus générale du droit qui tend à devenir davantage flou ?

L'objectif de ce colloque, consacrée aux « Quasi-droits et droit des quasi, quand le droit fait comme si », est de faire un premier tour de la question et d'apporter des éléments de réponse, aucune recherche commune n'ayant jamais été menée. Il s'inscrit pleinement dans la démarche prospective du droit développée par François Gény, dont l'Institut porte le nom.